

REÇU PRÉFECTURE
- 4 MAI 2026
CONTRÔLE LÉGALITÉ

République Française
Département : TARN
Arrondissement : Albi
TREVIEN - COMMUNE

Séance du vendredi 24 avril 2026

Délibération N° DE_013_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11
Date de la convocation : 17/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Julien CARIVENC.

Présents : Julien CARIVENC, Christel CASTE, Raymond ANDRES, Annie CALMELS, Pascale CASSELEUX, Roseline CRESTE, Peter MCMASTER, Aurélie LACOSTE, Philippe GAYRARD

Représentés : Christophe CLAUS représenté par Raymond ANDRES, Alain DAVID représenté par Aurélie LACOSTE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Roseline CRESTE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale 2026

Par délibération du 24/04/2026, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2026 à :

- Taxe foncière sur le bâti (TFB) : **37.01%**
- Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) : **59.32 %**
- Taxe habitation (TH) : **3.88 %**

Il est proposé *de maintenir* les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

- TFB : **37.01%**
- TFPNB : **59.32 %**
- THRS : **3.88 %**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Julien CARIVENC
Président de séance



Roseline CRESTE
Secrétaire de séance

